

Contrat d'édition

Entre, ci-après dénommé(e) «l'auteur(e)»
domicilié(e) à
et
l'Association PHOTO#GRAPHIE, ci-après dénommée «l'Association»

Objet :

Édition d'un livre de photographies, intitulé « Confinitude »
ci-après dénommé «le livre», dans la collection Photo#graphie.

Article 1 : Adhésion

L'auteur(e) est membre de l'Association et à jour de cotisation.

Article 2 : Édition

Photo#graphie est l'éditeur du livre et à ce titre gère la demande d'ISBN et le dépôt légal.

Article 3 : Maquette

La maquette est réalisée par l'Association. L'auteur(e) accepte par avance cette maquette et la façon dont son œuvre y sera intégrée.

Si un projet ne pouvait aboutir et quelle qu'en soit la cause, aucun recours ne pourrait être engagé contre l'Association.

Article 4 : Droits d'auteur

L'auteur(e) autorise, à titre gracieux, l'Association à utiliser ses images et les éventuels textes qui leur sont attachés dans le cadre de l'édition du livre et d'éventuelles opérations de promotion auxquelles celle-ci pourrait donner lieu, et dans ce cadre seulement.

Article 5 : Droit à l'image

L'auteur(e) assume pleinement sa responsabilité en ce qui concerne les éventuelles questions ou conflits en matière de droit à l'image qui pourraient être soulevés à la suite de l'édition du livre et dégage l'Association de toute responsabilité à cet égard.

Article 6 : Frais

L'Association prend à sa charge tous les frais de fabrication : impression, diffusion, promotion.

Article 7 : Exemplaires hors commerce

Chaque auteur(e) recevra un exemplaire du livre « Confinitude ».

D'autre part, il ou elle pourra commander en souscription, donc avant la parution du livre, le nombre d'exemplaires qu'il ou elle souhaite en bénéficiant d'une remise de 30 % sur le prix de vente (plus frais d'envois éventuels).

Article 8 : Ventes du livre en librairies ou en ligne

L'Association gère la commercialisation du livre et perçoit le produit des ventes, déduction faite des remises libraires et des autres frais éventuels (promotion, frais postaux, etc...) liés à la commercialisation..

L'Association, ne disposant pas de diffuseur, présentera, comme elle le fait habituellement, le livre dans un certain nombre de lieux qu'elle a choisis, librairies et galeries, mais ne peut évidemment pas s'engager à ce que le livre y soit pris en dépôt.

Comme tous les autres ouvrages de Photo#graphie, le livre sera également vendu en ligne sur le site de l'Association.

Article 9 : Bénéfices éventuels sur la vente du livre

Si le montant du produit net des ventes du livre dépasse celui des dépenses engagées par l'Association, le solde net pourra être affecté pour tout ou partie à un retraitage éventuel du livre, à de nouveaux projets ou la vie de l'association (frais généraux : site, banque, etc...).

Article 9 : Retirage

Tout retraitage éventuel du livre sera financé et commercialisé par l'Association dans les mêmes conditions que celles stipulées aux articles 6, 7 et 8 ci-dessus.

Fait à le

Le ou la représentant(e) de l'Association

L'auteur(e)

Faire précéder les signatures de la mention « Lu et Approuvé »